

Tortue de Floride (*Trachemys scripta*) & autres tortues exotiques

Origine: Amérique du Nord
Naturalisation en Europe: 1980 (ES, FR)
Usages: aquariums et pièces d'eau
Statut en Wallonie: occasionnelle

Très populaire, la tortue de Floride a été l'un des animaux exotiques les plus fréquemment vendus. Elle a souvent été relâchée dans les étangs où elle se maintient durant de nombreuses années. L'incubation de ses œufs est incomplète sous nos conditions climatiques.

Cycle de vie

- Pontes de 5-15 œufs à partir de 3 ans (œufs enfouis dans les berges) ;
- Vit jusqu'à 30 ans en milieu naturel.

Dispersion

- Se disperse mal dans l'environnement et s'établit habituellement dans le plan d'eau où elle a été introduite.

Habitat

- Plans d'eau et cours d'eau lents bien ensoleillés et riches en végétation aquatique ;
- Surtout dans les milieux urbanisés.

Régime alimentaire

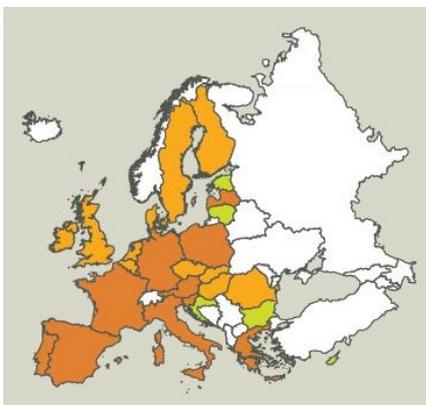
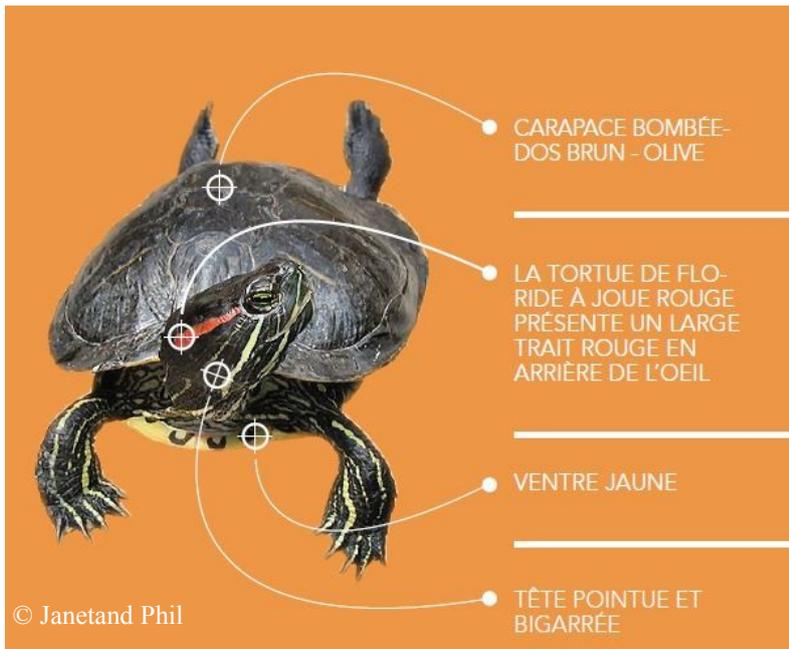
- Se nourrit principalement de végétation aquatique ;
- Consommation d'alevins, de têtards et d'invertébrés aquatiques par les jeunes individus.

Nuisances

- Concurrence d'autres espèces de tortues dans le sud de l'Europe ;
- Favorise l'accumulation de vase et accroît la turbidité de l'eau ;
- Susceptible de provoquer des déséquilibres dans les écosystèmes aquatiques ;
- Espèce vectrice de la salmonellose.



Les tortues de Floride sont souvent observées à la surface de l'eau en été (© Bringsoe H.)



Carte de distribution : orange foncé = espèce naturalisée (reproduction dans la nature) ; orange clair = espèce présente non naturalisée ; vert = absente ou occasionnelle.

Problématique

Les tortues exotiques sont largement commercialisées. En grandissant et leur taille peut devenir gênante pour les acheteurs, qui ont tendance à les rejeter dans la nature. Les impacts liés à ce geste sont conséquents pour la biodiversité, vu la durée de vie de ces tortues (plusieurs dizaines d'années).

Dans un premier temps, seule la tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*) se retrouvait dans les commerces suivie plus tard par la tortue peinte (*Chrysemys picta*). Le Règlement CEE 338/97 et 101/2012 interdit l'importation des deux espèces depuis 1997. Mais les éleveurs de tortues aux États-Unis ont rapidement réagi en proposant d'autres espèces à destination de la vente en Europe et en Asie. Le 13 juillet 2016, le **Règlement européen 1143/2014** est entré en application, visant entre autres la tortue de Floride et ses sous-espèces.

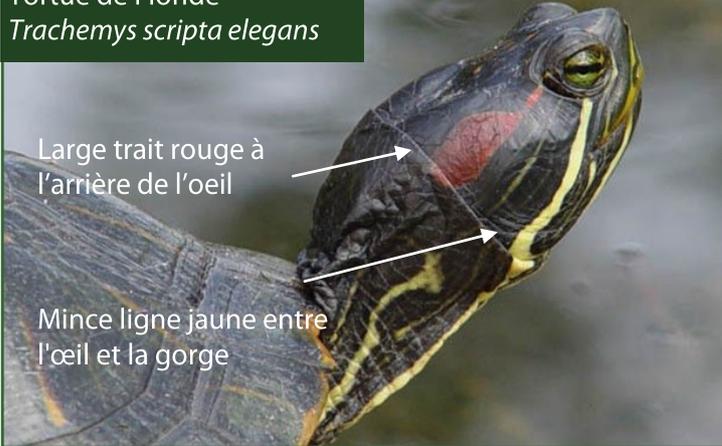
Plus d'informations : <http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/?ID=35636>

Jacob, J.-P., Percsy, C., de Wavrin, H., Graitson, E., Kinet, T., Denoël, M., Paquay, M., Percsy, N. & Remacle, A. (2007) : Amphibiens et Reptiles de Wallonie. Aves – Rainne et Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois (MRW - DGRNE), Série « Faune - Flore - Habitats » n° 2, Namur. 384 pp.
<https://www.cheloniophilie.com/Fiches/Trachemys-scripta.php>

Identification

Les tortues nord-américaines s'identifient grâce aux types de marques de tête. Les tâches sur le plastron permettent également d'identifier certaines espèces (voir <https://www.cheloniophilie.com/Fiches/Trachemys-scripta.php>).

Tortue de Floride
Trachemys scripta elegans



Trachemys scripta troostii



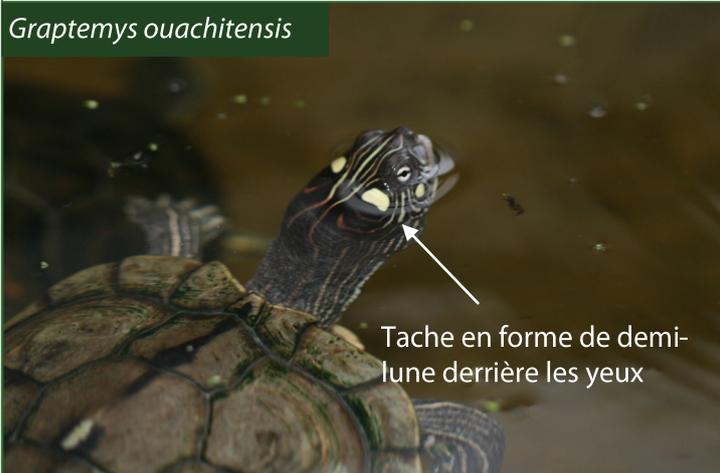
Trachemys scripta scripta



Graptemys pseudogeographica pseudogeographica



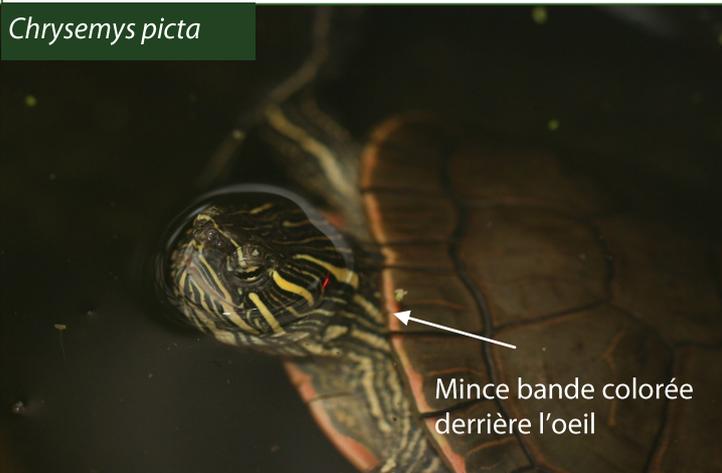
Graptemys ouachitensis



Pseudemys concinna



Chrysemys picta



Graptemys pseudogeographica kohnii

